



ORLEANS METROPOLE

***Siège : Espace Saint Marc
5 place du 6 juin 1944 à ORLEANS***

CONSEIL METROPOLITAIN

PROCÈS-VERBAL

de la

Séance du 19 octobre 2023

Réunion du Conseil métropolitain

le jeudi 19 octobre 2023 à 18h

Salle du Conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance : Mme Fanny PICARD

N° de l'ordre du jour	Objet	Pages
<u>VIE INSTITUTIONNELLE</u>		
1)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.....	1260
2)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 28 septembre 2023.....	1263
3)	Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - SEM Orléans Spectacles - Proposition de prise de fonction du président directeur général de la SEM.....	1269
4)	Rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2022 d'Orléans Métropole - Examen.....	1273
5)	Solidarité territoriale - Fonds de concours "fonds de solidarité métropolitaine 2022-2026" - Approbation de conventions d'attribution à passer avec les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Combleux, Saint-Jean-le-Blanc et Semoy.....	1285
<u>TRANSITION ECOLOGIQUE</u>		
6)	Réseaux d'énergie - Traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel passée avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) - Approbation d'un avenant n° 2.....	1287
7)	Réseaux d'énergie - Concession du chauffage urbain du nord de la Loire - Convention de délégation de service public passée avec la société SODC - Approbation d'un avenant n° 13.....	1291
8)	Gestion des déchets - Concession de travaux et de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et de l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers - Dommage lié aux conséquences financières du blocage de l'accès à l'UTOM durant les mouvements sociaux - Règlement amiable du litige - Approbation d'un protocole transactionnel avec Trisolid.....	1296

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 9) Planification urbaine - Participation à un atelier d'urbanisme sur le patrimoine bâti et paysager - Convention de partenariat à passer avec l'Ecole d'Urbanisme de Paris - Approbation..... 1302

ATTRACTIVITE

- 10) Développement numérique et ville intelligente - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Approbation d'une convention à passer avec Enedis et Bouygues Telecom.... 1307
- 11) Musées métropolitains - Musée des beaux-arts d'Orléans (MBAO) - Approbation d'un partenariat avec Sébastien Papion, artisan chocolatier d'Orléans..... 1311

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

- 12) Espace public - Commune d'Ingré - Création de la rue Marie-Louise Métivier - Convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Ingré - Approbation..... 1315
- 13) Espace public - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Requalification de la rue aux Moines - Convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint-Pryvé- Saint-Mesmin - Approbation..... 1319
- 14) Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Requalification de la rue du Bouillon - Convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Approbation..... 1323
- 15) Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Requalification de la rue du Bouillon - Effacement des réseaux électriques, d'éclairage public, et de télécommunications - Convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Approbation..... 1327
- 16) Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Rue du Bouillon - Effacement du réseau de télécommunication Orange - Convention à passer avec Orange - Approbation..... 1330
- 17) Espace public et proximité - Entretien de l'itinéraire cyclable « Loire à vélo » entre les communes d'Orléans et de Chécy - Convention de superposition d'affectations à passer avec le département du Loiret - Approbation..... 1333

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

- 18) Centre funéraire des Ifs - Régie d'exploitation - Examen du rapport d'activité 2022..... 1337

Le Président d'Orléans Métropole certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichée au siège d'Orléans Métropole le 24 octobre 2023 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 5211-1 et L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil Métropolitain.

La secrétaire de séance,

Mme Fanny PICARD

(Il est procédé à l'appel nominal et à la lecture des pouvoirs.)

(M. GROUARD procède à la lecture des déports.)

M. le Président – *Si d'autres parmi vous s'estiment en situation de risque, merci de l'indiquer lors des délibérations.*

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-001 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,

Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER,

Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD,

Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN,
Virginie MARCHAND, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, William CHANCERELLE donne pouvoir à Fanny PICARD, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Florent MONTILLOT donne pouvoir à Serge GROUARD, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
OLIVET : Michel LECLERCQ,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	86
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 1 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et afin d'accroître l'efficacité du processus décisionnel, le conseil a donné délégation à Monsieur le Président pour exercer en son nom un certain nombre d'attributions.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées dans ce cadre.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-05 du conseil métropolitain du 24 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour le règlement de certaines affaires ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président d'Orléans Métropole dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

Annexe(s) : 1

- Compte-rendu des décisions

LE CONSEIL METROPOLITAIN PREND ACTE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-002 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 28 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,

Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER,

Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD,

Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN,

Virginie MARCHAND, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, William CHANCERELLE donne pouvoir à Fanny PICARD, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Florent MONTILLOT donne pouvoir à Serge GROUARD, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
OLIVET : Michel LECLERCQ,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	86
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 28 septembre 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 2 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil de déléguer au bureau une partie de sa fonction délibérative et en application de la délibération n° 2022-02-24-COM-04 du conseil métropolitain du 24 février 2022, exposant les délégations accordées par le conseil métropolitain au bureau pour le règlement de certaines affaires, il est rendu compte au conseil des délibérations suivantes :

Liste des délibérations et votes du bureau métropolitain du 28 septembre 2023

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- | | | |
|------------------------|-----|---|
| M. le Président | n°1 | Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau métropolitain du 12 juillet 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. MICHAUT | n°2 | Financements extérieurs - Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) - Projet faisant l'objet d'une demande de subvention - Approbation de l'opération présentée

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. BAUDE | n°3 | Action foncière - Développement économique - Commune de Semoy - Parc d'activités des Châtelliers - Cession de terrain à la société Capwest Groupe - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. SCHLESINGER | n°4 | Habitat-logement - Délégation des aides à la pierre - Programmation locative sociale 2023 des logements - Octroi d'agrément au titre des aides à la pierre - Attribution de subventions et approbation de 3 conventions de cofinancement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN |
| M. SCHLESINGER | n°5 | Habitat-logement - Programmation 2023 de réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux - Attributions de subventions - Approbation de conventions de cofinancement à passer avec la S.E.M. Les Résidences de l'Orléanais, Valloire Habitat et 3F Centre-Val de Loire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN |

M. BAUDE	n°6	Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion - Attribution de subventions. ADOPTE A L'UNANIMITE NON PARTICIPATION AU VOTE DE PASCAL TEBIBEL
M. BAUDE	n°7	Développement économique - Règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économique de proximité et du CAP économie de proximité - Approbation d'une convention de soutien à passer avec la S.A.R.L. La Ferme des Perrières - Attribution d'une subvention. ADOPTE A L'UNANIMITE
M. MICHAUT	n°8	Tourisme - Stratégie végétale - Démarche territoriale identitaire de la « Route de la Rose » - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Tourisme Loiret. ADOPTE A L'UNANIMITE
Mme RASTOUL	n°9	Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE
M. MARTIN	n°10	Commande publique - Convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE
M. MARTIN	n°11	Commande publique - Convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans et les communes d'Orléans Métropole. ADOPTE A L'UNANIMITE
M. MARTIN	n°12	Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE
M. MARTIN	n°13	Finances - S.A. H.L.M. ICF Habitat Atlantique - Réhabilitation d'un ensemble immobilier de 246 logements collectifs locatifs sociaux situés quartier Petit Vilvaude, rues Denis Papin (1-3, 26-34, 37-53), Jean Jaurès (24), Gabriel Péri (5-9, 11-13, 17-19) à Fleury-les-Aubrais - Garantie d'un emprunt de 8 316 855 € à hauteur de 50 % - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE
M. MARTIN	n°14	Finances - S.A. H.L.M. France Loire - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 6 logements individuels locatifs sociaux situés Z.A.C. de la Clairière, îlots E et F à Boigny-sur-Bionne - Garantie d'un emprunt de 1 229 911 € à hauteur de 50 % - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE

- M. MARTIN** n°15 Finances - S.A. H.L.M. France Loire - Construction de 6 logements individuels locatifs intermédiaires situés rue du Poirier à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Garantie d'un emprunt de 1 517 166 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°16 Finances - S.A. H.L.M. France Loire - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 15 logements (12 collectifs et 3 individuels) locatifs sociaux situés 423 rue Basse à Saint-Cyr-en-Val - Garantie d'un emprunt de 2 597 664 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°17 Finances - S.A. H.L.M. France Loire - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 25 logements collectifs locatifs intermédiaires situés 2 rue Jean Perrin à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 4 012 970 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°18 Finances - S.A. H.L.M. 3F Centre-Val de Loire - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 9 logements collectifs locatifs sociaux situés 14 route d'Orléans à La-Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 742 477 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN
- M. MARTIN** n°19 Finances - S.A. H.L.M. 3F Centre-Val de Loire - Réhabilitation de 67 logements collectifs sociaux situés 2 à 12 rue des Armenault à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 1 058 900 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN
- M. MARTIN** n°20 Finances - S.A. H.L.M. 3F Centre-Val de Loire - Construction de 25 logements collectifs locatifs sociaux financés dans le cadre de la convention A.N.R.U. situés 4 et 6 rue Jean-François Deniau à Orléans - Garantie d'un emprunt de 3 562 897 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. MARTIN n°21 Finances - S.A. H.L.M. 3F Centre-Val de Loire - Construction de 25 logements collectifs locatifs sociaux situés 4 et 6 rue Jean-François Deniau à Orléans - Garantie d'un emprunt de 3 951 707 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. MARTIN n°22 Finances - S.E.M. Les Résidences de l'Orléanais - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 7 logements collectifs locatifs sociaux situés rue Descartes et rue de l'Enfer à La-Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 925 947 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. MARTIN n°23 Finances - S.E.M. Les Résidences de l'Orléanais - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 38 logements collectifs locatifs sociaux situés rue Descartes et rue de l'Enfer à La-Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 3 796 066 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. MARTIN n°24 Finances - S.E.M. Les Résidences de l'Orléanais - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 43 logements collectifs locatifs sociaux situés 125 rue de Montaran (RD 2020) à Saran - Garantie d'un emprunt de 4 284 009 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

Annexe(s) : 0

LE CONSEIL METROPOLITAIN PREND ACTE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-003 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - SEM Orléans Spectacles - Proposition de prise de fonction du président directeur général de la SEM.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,

Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-

Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND,

Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, William CHANCERELLE donne pouvoir à Fanny PICARD, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Florent MONTILLOT donne pouvoir à Serge GROUARD, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
OLIVET : Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET, Michel MARTIN,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	88
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Conférence des maires du 12 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 3 Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - SEM Orléans Spectacles - Proposition de prise de fonction du président directeur général de la SEM.

L'article 21 des statuts de la société d'économie mixte Orléans Spectacles adoptés lors de l'assemblée générale constitutive du 13 décembre 2016 et mis à jour lors des assemblées générales extraordinaires du 10 décembre 2020 et du 17 mai 2022, prévoit notamment que la direction générale de la société est assumée soit par le Président du conseil d'administration, soit par une personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lors de sa séance du 13 décembre 2016, le conseil d'administration a approuvé le choix du mode d'exercice de la direction générale par le président du conseil d'administration.

Compte-tenu du décès du Président directeur général survenu le 20 août 2023, il y a lieu de prévoir dès aujourd'hui de mettre en place les conditions de désignation de son remplaçant.

L'article 21 prévoit que les représentants des collectivités territoriales ne peuvent, dans l'administration de la société, remplir des mandats spéciaux, accepter des fonctions telles que celles de président du conseil d'administration ou de président assumant les fonctions de directeur général qu'en vertu d'une délibération de l'assemblée qui les a désignés.

Par délibération n° 2020-09-24-COM-16 du 24 septembre 2020, Orléans Métropole a désigné Monsieur Closset, Madame Adelle, Madame Bureau, Madame Grivotet et Monsieur Lemaigen comme représentants au sein du conseil d'administration de la SEM Orléans spectacle.

Conformément aux statuts de la SEM, il convient qu'Orléans Métropole autorise Monsieur Closset, en qualité de représentant d'Orléans Métropole au sein du conseil d'administration, à solliciter le mandat de Président du conseil d'administration et à assumer, le cas échéant, les fonctions de Directeur général.

La rémunération a vocation à être fixée par le conseil d'administration de la SEM Orléans Spectacles, néanmoins, il est proposé que le mandat soit exercé à titre gracieux et que Monsieur Closset ne puisse être autorisé à percevoir de rémunération en cas de désignation sur les fonctions de Président directeur général.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts modifiés de la SEM Orléans Spectacles ;

Vu la délibération du conseil métropolitain n° 2020-09-24-COM-16 du 24 septembre 2020 concernant les désignations dans les organismes extérieurs ;

Vu l'avis de la conférence des maires ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Thibaut Closset, représentant d'Orléans Métropole au sein du conseil d'administration de la SEM Orléans Spectacles, à solliciter le mandat de Président du conseil d'administration et à assumer les fonctions de Directeur général.

Annexe(s) : 0

M. le Président – *Je précise que la SEM Orléans Spectacles est en cours de liquidation, mais il est nécessaire, pour procéder à cette liquidation, de désigner un président-directeur général qui pourra signer l'ensemble des documents nécessaires à cette liquidation.*

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
THIBAUT CLOSSET

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-004 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2022 d'Orléans Métropole - Examen.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,

Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,

Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE,

Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,

Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER,

Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD,

Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN,

Virginie MARCHAND, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,

Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,

Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, William CHANCERELLE donne pouvoir à Fanny PICARD, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Florent MONTILLOT donne pouvoir à Serge GROUARD, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Conférence des maires du 12 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 4 Rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2022 d'Orléans Métropole - Examen.

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précise :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public intercommunal. »

En application de cet article, le rapport d'activité portant sur l'année 2022 fera l'objet d'un envoi aux maires des 22 communes membres d'Orléans Métropole.

De plus, l'article L. 5217-10-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour le président du conseil de la métropole de présenter préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la métropole.

Ainsi, pour l'année 2022, la métropole a décidé une nouvelle fois de présenter de manière conjointe son rapport d'activité en y valorisant les actions menées en faveur du développement durable.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-39 et L. 5217-10-2 ;

Vu l'avis de la conférence des maires ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité et de développement durable d'Orléans Métropole relatif à l'exercice 2022.

Annexe(s) : 1

- RADD 2022

M. le Président – *Vous avez le document complet, qui est très bien fait, et je remercie ceux qui l'ont produit.*

Je rappelle quelques éléments les plus marquants, au risque de ne pas être exhaustif, pour cette année 2022. Au titre de la transition énergétique, nous avons mis en place le dispositif Ma Métro Rénov' avec l'ADIL 45. Au titre de la gestion de l'eau, nous avons mis en place le dispositif d'aide à

l'achat de récupérateur d'eau de pluie qui a très très bien fonctionné. Au titre des mobilités, nous avons poursuivi la modernisation du réseau TAO avec l'acquisition d'un certain nombre de bus, et c'était particulièrement nécessaire. Concernant la politique des déchets, c'est important, nous avons adopté le nouveau programme local de prévention pour les déchets ménagers et assimilés, en juillet 2022, avec l'ensemble des actions qui sont conduites depuis. En matière d'urbanisme, après 5 années de travail, nous avons adopté, lors du Conseil métropolitain d'avril 2022, le plan local d'urbanisme métropolitain, le fameux PLUM. Nous avons également eu le plaisir de voir l'office du tourisme placé en catégorie 1 par le ministère du Tourisme. C'était une belle reconnaissance de la qualité de l'office du tourisme d'Orléans Métropole. Nous avons eu les prémises de la mise en fonction de CO'Met Arena, notamment avec l'ouverture au public lors du salon de l'habitat de septembre 2022.

Cela montre que la Métropole a été particulièrement active, avec des décisions importantes et des actions très fortes. J'en profite pour remercier, je pense au nom de tous, le directeur général des services et l'ensemble des services de la Métropole qui ont concouru à ces résultats.

M. BAUDE – *Je salue la qualité du document. Il n'est pas très épais mais il est très synthétique et facilement lisible. On y trouve l'ensemble des informations et cela retrace bien l'activité de la Métropole.*

Je voulais dire un mot sur le plan solaire qui est évoqué dans le document, pour rappeler que la Métropole a lancé un appel à manifestation d'intérêt, dont j'ai cru comprendre que les résultats n'étaient pas tout à fait aussi importants que ceux que l'on souhaitait. Je voulais surtout dire que cet AMI ne reposait que sur les bâtiments appartenant à la Ville d'Orléans et à la Métropole. Dans les communes, on attend avec impatience la deuxième partie de cet AMI pour pouvoir proposer, dans nos communes, des bâtiments qui pourraient accueillir des panneaux solaires en particulier.

Ensuite, je voudrais évoquer la question de l'agriphotovoltaïque, en lien avec l'agriculture urbaine et les projets. Je pense qu'il est fondamental de tenir les deux bouts de la chaîne, à savoir d'un côté développer le solaire et, de l'autre côté, respecter l'engagement de la pérennisation des terres agricoles. Il ne faut pas que ces deux options rappelées dans le document deviennent conflictuelles ou contradictoires. Pour cela, je crois que la priorité est de travailler sur les toitures, que ce soit en ville ou en zone agricole. S'il y a un projet photovoltaïque, il faut s'assurer que cela ne grève pas des terres agricoles de qualité agronomique intéressante. S'il y a un projet agriphotovoltaïque, il faut être sûr que c'est le projet agricole qui est dominant et que le voltaïque apporte un plus au projet agricole. Il faut que la base du projet soit un projet agricole qu'il faut monter avec les exploitants. Enfin, si un tel projet devait se développer, il faut favoriser le photovoltaïque sur ombrière qui est nettement plus favorable à l'agriculture que les panneaux au sol.

M. DUMAS – *Je voulais intervenir sur la partie vélo, mais plutôt dans un sens opérationnel et pratico-pratique. Quand bien même nous avons adopté un plan vélo métropolitain il y a de nombreuses années, malgré les efforts conséquents mis en place par la Métropole en termes financiers pour mener à bien ce plan vélo métropolitain, il demeure de très nombreuses insatisfactions de la part de nombreuses communes qui estiment que les projets n'avancent pas assez vite, mais aussi de la part d'associations d'usagers du vélo qui considèrent, même si je ne partage pas bon nombre de leurs avis, que des dossiers n'avancent pas. Moi-même, je suis relativement frustré, de même que les services, de ne pouvoir aller plus rapidement. On a déjà eu l'occasion d'en parler, ces difficultés ne tiennent pas à l'absence de moyens financiers, mais à l'absence de moyens humains pour mettre en place un certain nombre de projets, alors qu'au sein de nos communes, il y a des projets qui, parfois, sont de petite importance en termes de coût mais qui auraient des effets extrêmement positifs.*

Je me demande si nous ne devrions pas, dans un souci de pragmatisme, envisager la possibilité de dégager une partie des sommes allouées à ce plan vélo métropolitain pour les transférer aux communes, par le biais des pôles, qui pourraient, sous le contrôle des pôles et en accord avec les services mobilité de la Métropole, pour nous assurer que nous soyons en phase avec le plan vélo métropolitain, mettre en œuvre certains petits projets. Il y aurait sans doute plus de marge de manœuvre et de latitude, ne serait-ce que par la connaissance du territoire, mais aussi par la souplesse de mise en œuvre, pour réaliser des petits aménagements qui permettraient de donner une plus grande lisibilité et d'être très opérationnels.

La question n'est pas de retirer certaines prérogatives ou certains pouvoirs du niveau métropolitain, mais de pouvoir avancer. Il y a des projets importants, et je pense à la ligne structurante Nord-Sud, au travail qui est fait sur l'Est et l'Ouest, qui sont des gros projets. Il y a, au sein de nos communes, des petits projets qui pourraient, avec un peu plus de souplesse, être mis en place et contribuer à ce maillage métropolitain. Je n'ai pas de sommes en tête, mais je pense que les pôles seraient parfois mieux placés pour ces projets, en lien avec les services mobilité de la métropole. L'idée n'est pas de

faire tout seul dans son coin, mais d'avoir une force de mise en œuvre supérieure et de la démultiplier au sein même des pôles et des communes. Cela demande sans doute à être un peu plus réfléchi. Je n'ai pas de solution miracle à proposer ce soir, mais je me demande si ce n'est pas une piste sur laquelle on devrait essayer de travailler et de réfléchir.

M. CLOZIER – *Je me suis concentré sur quelques points du rapport et sur un chiffre. Vous annoncez 1,2 million de vélos sur les ponts George V, Thinat et Europe. C'est un très beau chiffre dont on peut se réjouir et cela nous envoie le message que le vélo est bien utilisé quand on change le plan de circulation. Quand on ferme la route à des voitures, qu'on redistribue l'espace et qu'on en donne aux cycles, on voit tout de suite que les chiffres bondissent de manière significative. Certaines communes revoient leur plan de circulation, donc cela vaudrait la peine que, sur la ville-centre, la même chose soit faite pour que ce chiffre très encourageant nous aide à atteindre la décarbonation que l'on vise.*

J'ai regardé trois autres points. L'eau est l'un des défis actuels que nous avons dans les zones urbaines et périurbaines. Elle est à la fois considérée comme une menace avec les ruissellements et les inondations que l'on a eus dans la ville, et comme une ressource en eau potable, pour l'industrie ou le loisir. On a distribué des aides, c'est très bien. On a formé, c'est également nécessaire pour monter en compétences. C'est dommage que l'on n'ait pas eu d'informations quant au travail en cours sur la désimperméabilisation des sols, rendre la ville un peu plus poreuse. Je pense aussi à ce qui se fait dans d'autres villes et dans l'une des villes jumelées, à savoir la mise en place de mares urbaines, qui ont l'avantage d'aider à gérer les fortes précipitations en plus des réseaux classiques.

Vous en parlez quand vous abordez le sujet du gestionnaire de la distribution de l'eau potable, mais peut-être pourrait-on avoir un retour pour savoir où l'on en est du traitement drastique des fuites qui existent encore sur le réseau d'eau et sur lequel la métropole travaille. Si l'on parle de développement durable, cela a du sens ici.

Le deuxième point que j'ai regardé, c'est le sujet des Groues. Dans l'encart de la page 18, on parle de millions d'euros d'activité économique, de 15 000... Je pense qu'on parle de mètres carrés.

Ensuite, les gens des quartiers nord d'Orléans sont inquiets, ainsi que ceux de Saint-Jean-de-la-Ruelle, puisqu'ils en profitent. Tel que c'est parti, le bois des Groues qui existe devrait disparaître. C'est un poumon vert à lui tout seul, on en a pris conscience cette année avec la dernière canicule estivale. Ce serait intéressant de revoir comment on pourrait préserver ce bois des Groues, ces arbres remarquables et le sous-bois, tout en aménageant et en créant de la cohérence. C'est dommage de raser pour éventuellement replanter.

Sur les déplacements, un gros effort est fait en multipliant les actions pour la réparation de vélos. C'est très bien aussi de donner des aides pour acquérir ou louer, mais cette approche m'inquiète, car en agissant ainsi, on pousse les gens à faire du vélo. Ma pratique quotidienne du vélo et mes déplacements dans la métropole m'ont fait constater une forte recrudescence des personnes qui font du vélo. On pourrait se réjouir de l'effet positif des ateliers et de ces aides, mais s'en réjouir trop vite serait à mon avis une erreur, car les fondamentaux ne sont pas traités. Le marquage de vélos, leur réparation, la distribution de housses réfléchissantes sont des actions qui n'ont pas d'apport significatif et qui ressemblent plus à des emplâtres sur une jambe de bois. Cela ne permet pas le développement durable de cette pratique. On pousse les gens, avec toutes ces actions, à utiliser un réseau cyclable qui reste encore dangereux. Ce n'est pas digne d'une pratique en toute sécurité. Il y a trop peu de pistes cyclables, il y a trop de bandes de peinture, trop de pictogrammes sur les trottoirs, trop d'incohérences, et il n'y a pas assez de continuité dans les 428 kilomètres dont la métropole se félicite.

L'intervention de Christian DUMAS va sans doute aller dans le bon sens, et j'espère qu'elle sera suivie d'effets positifs, mais ne perdons pas de vue que les décès et les nombreux blessés que l'on a eus sont là pour nous rappeler qu'il est temps de multiplier et de mettre les moyens au bon niveau et de faire en sorte que cohérence et énergie politique nécessaires soient aussi portées aux bons endroits.

Pour conclure, ce rapport constitue et fait bien une synthèse de l'ensemble de l'activité dont ont fait preuve les services. Pour cela, il faut les féliciter, ils n'ont pas ménagé leur peine. Un regret, toutefois, est que l'on n'a pas d'informations chiffrées par rapport aux objectifs fixés pour 2030. Je l'avais déjà demandé l'année dernière lors du rapport 2021. Cela aurait été intéressant de voir à quoi les 251 M€ dépensés ont contribué. Où en est-on par rapport à la réduction de consommation d'énergie, de la multiplication de notre production d'énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Un tableau de bord aurait plus de tenue et un impact plus important que de longs discours.

Mme SLIMANI – Je souhaiterais intervenir concernant la question de la santé. Le rapport qui est présenté cette année est présenté uniquement sous le prisme d'actions de prévention, même si je concède que la prévention est primordiale. La prévention devient de facto la priorité de la politique santé de la métropole. L'année dernière, le chapitre du rapport était de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il y a un changement de paradigme dans les actions menées. Le compte rendu des actions à ce sujet paraît assez faible, mais je consens aussi qu'il soit difficile de détailler l'ensemble des activités de la Métropole. Il est indiqué une réunion du comité de pilotage en juin 2022 sur le futur contrat local de santé, avec une présentation du travail de l'observatoire de l'offre de santé par TOPOS, l'organisation d'un colloque les 9 et 10 novembre 2022 sur le thème « communauté, métropole et santé, vers le renouvellement des acteurs et politiques locales de santé ».

Cependant, la question des inégalités territoriales reste un sujet majeur sur le territoire métropolitain. Il faut aussi rappeler que la question de la santé n'est pas la compétence première des communes et des intercommunalités, mais qu'elle est bien celle de l'État et qu'il est nécessaire d'utiliser toutes les armes à notre disposition pour lutter contre la désertification médicale sur nos territoires, malgré le fait que ce ne soit pas de notre compétence.

Ici et là, nous continuons, communes, face au manque d'action de l'État, à apporter des réponses au sein de la métropole. Nous mettons en place un travail important, volontariste, en termes d'attractivité pour attirer des nouveaux praticiens sur le territoire. Preuve en est récemment, en tout cas pour Saint-Jean-de-Braye, avec la création d'un centre de santé régional. Cependant, c'est encore avec les propres moyens des collectivités et non de l'État que nous travaillons sur la lutte contre la désertification médicale.

Lors du conseil métropolitain de janvier dernier, le conseil de développement préconisait à la Métropole d'Orléans, face à la situation que l'on connaît sur le territoire, de faire le plein usage de sa compétence : coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé. Nous l'avons déjà rappelé, c'est une préconisation de l'avis qu'avait rendu le CODEV, que la métropole doit faire le plein usage de sa compétence santé et réinsuffler une volonté politique forte, notamment avec un vice-président en charge de la santé à la métropole. En ce sens, l'idée de création d'une charte de bonne conduite sur la concurrence entre les communes du territoire en matière de santé et d'installation des médecins est sans doute un exemple de projet que la métropole pourrait porter et qui aurait un impact concret sur le quotidien des habitants de la métropole.

Enfin, on est bien sur le rapport 2022, mais on est quasiment à la fin 2023 et c'est intéressant d'évoquer ce qui s'est passé cette année. Nous avons collectivement salué la transformation du CHRO en CHU, mais nous savons, les uns et les autres, que la formation de médecins n'est pas pour demain et que nous avons malheureusement encore à attendre une bonne dizaine d'années avant de voir les effets positifs sur le territoire métropolitain. Cela veut dire que nous allons encore devoir faire preuve d'imagination pour permettre aux médecins de venir s'installer sur le territoire métropolitain.

Sur ce sujet, il est évoqué un comité de pilotage dans le rapport. Je ne me souviens pas qui fait partie du comité de pilotage, donc je serais intéressée que l'on puisse indiquer les personnes qui y participent. Je repose la demande de création d'une vice-présidence déléguée à la santé au sein de notre instance pour marquer plus fortement la volonté de la métropole en matière de santé publique et pour que cela nous permette d'avoir peut-être plus régulièrement des informations sur les actions qui sont mises en place et portées par ledit comité de pilotage, que cela concerne les inégalités territoriales ou les actions de prévention.

Mme TRIPET – J'ai une question concernant la priorité aux économies d'énergie. Je ne sais pas si je vais avoir une réponse, parce qu'il me semble que même la question peut être un peu précoce par rapport aux décisions. Les coûts de l'énergie ont explosé et nombre de communes ont choisi, par secteur, d'éteindre l'éclairage public tôt en soirée et durant toute la nuit. À d'autres endroits, il y a toujours l'éclairage public. Ma question concerne plutôt l'accidentologie : a-t-on des retours, a-t-on eu plus d'accidents ? Passer en voiture d'une zone où vous êtes dans l'obscurité la plus totale à une zone éclairée peut provoquer des éblouissements. Quand vous êtes dans une zone qui est dans l'obscurité totale, vous voyez au dernier moment les piétons qui peuvent traverser. J'aimerais savoir s'il y a eu des relevés sur ce sujet.

La deuxième question concerne le sentiment d'insécurité. Beaucoup de personnes ont des horaires décalés, peuvent finir de travailler en pleine nuit ou aller travailler en pleine nuit. A-t-on des retours sur ce sujet ? Même le soir du feu d'artifice du Festival de Loire, sur les bords de Loire, certaines personnes sont rentrées... Nous étions nombreuses et nombreux, peu importe, mais chacun avait son téléphone portable pour éclairer le bord de Loire, en tout cas pour le retour à Saint-Jean-de-Braye. Cela peut poser question.

M. le Président – Quelques éléments de réponse. Sur la question AMI, le deuxième est en cours de préparation. On a créé – ce n'est pas le rapport 2022, mais ce sera le rapport 2023 – la SPL Orléans Énergies en juillet 2023. Elle est en plein démarrage, en plein travail. On avait d'ailleurs voulu accélérer cette création et ne pas attendre la rentrée. C'est la raison pour laquelle il y a eu ce premier conseil en juillet. C'est la SPL qui va porter l'ensemble de ces éléments, sur le photovoltaïque, mais également sur la géothermie, la géo-énergie, l'hydrogène et l'ensemble des énergies renouvelables. Tout cela est en train de monter en puissance.

Quand on parle de réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est précisément pour aboutir à ces réductions à l'horizon 2030 que l'on a créé cet outil qui doit être le bras armé des politiques que l'on conduit. Pour l'instant, on ne peut pas dire « il y a tant de réduction de gaz à effet de serre en 2022 » avec ces outils, puisqu'ils sont postérieurs. Les services n'ont pas chômé pour aboutir à cette création qui est assez exceptionnelle dans des domaines qui ne sont pas naturellement les domaines de compétence d'une intercommunalité, en particulier de la Métropole orléanaise.

Concernant l'agrivoltaïsme, je partage le propos de Laurent BAUDE de veiller à ce que l'on ne vienne pas manger des terres agricoles, notamment de riches terres agricoles. C'est un point important. On a un équilibre à trouver, donc sur la question des ombrières, le fait d'éviter d'être au sol, bien sûr, parce qu'on pénaliserait complètement l'activité agricole. L'enjeu, notamment sur certains hectares dont nous disposons, est d'arriver à rendre compatible l'usage agricole et la possibilité de mettre ces champs photovoltaïques. Je redis une chose, parce qu'on dit souvent : « mettre du photovoltaïque sur les toitures serait la bonne solution qui éviterait de trop manger des terres ». Malheureusement, non. Ces toitures, et les études ont été faites, ne suffisent pas. Le premier AMI qu'on lance répond à 5 % de nos objectifs, c'est-à-dire qu'il nous reste 95 % à trouver sur un AMI déjà assez important. Le deuxième AMI sera important avec les communes qui souhaitent participer. Si l'on montait au-delà d'un total de 10 %, j'en serais très heureux, mais je n'en ai pas le sentiment. Il nous restera, même à l'issue du deuxième AMI, 90 % à faire. Si nous ne pouvons pas utiliser des surfaces au sol, nous n'y arriverons pas. Il faut combiner l'ensemble dans la logique de ce qu'a rappelé Laurent BAUDE.

La question de l'eau est fondamentale. J'ai sollicité les services, et nous avons d'excellents services très compétents dans le domaine de l'eau, pour que nous allions au-delà de ce que nous faisons jusqu'à présent, c'est-à-dire amener l'eau aux usagers, veiller à ce que l'ensemble du système fonctionne au travers des éléments de gouvernance dont nous disposons. Pour aller plus loin, qu'est-ce que cela veut dire ? Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, mais je précise les choses. C'est du travail très important à mettre en place pour réunir toutes les conditions afin que le plan que l'on adoptera puisse se dérouler de manière nominale. On a eu une première expérimentation, qui fonctionne bien d'ailleurs, qui est de pouvoir utiliser les eaux de la station d'épuration de La Source pour arroser le parc floral en tant que de besoin. C'est à peu près 10 % de la production de la STEP de La Source. On a une marge très importante et on a 5 autres stations d'épuration pour lesquelles on peut également réutiliser l'eau qu'on appelle l'eau grise. On a vu dans les analyses qui ont été conduites que les eaux grises sont d'aussi bonne qualité, voire de meilleure qualité, que les eaux prélevées dans certaines rivières, notamment dans la rivière du Loiret, ce qui était le cas autrefois pour arroser le parc floral.

Il faut que l'on procède par étapes parce que c'est assez simple à expliquer en quelques mots, mais ce sont des investissements importants, c'est une logistique qu'il faut concevoir, c'est une gouvernance qu'il faut concevoir. Pour quoi faire ? Il faut éviter, dans nos communes, de continuer à laver les rues avec de l'eau potable, parce que c'est complètement absurde. On peut réutiliser de l'eau, mais il y a un certain nombre de conditions à remplir, qui sont des conditions logistiques mais aussi des conditions réglementaires, et qui ne sont pas si simples que cela.

Deuxième chose : pour arroser, pas seulement le parc floral, mais nos parcs et jardins, nos arbres et arbustes, nos espaces verts, etc. Quand je dis cela, on commence à complexifier le sujet parce que, pour nettoyer nos rues, on a des laveuses. Qu'elles aillent se recharger en eau à tel endroit ou à tel autre, c'est équivalent, c'est seulement une question d'organisation. Pour arroser l'ensemble de nos massifs espaces verts, cela devient beaucoup plus compliqué. Comment fait-on pour aller chercher l'eau à un point donné et l'amener un peu partout dans nos communes ? C'est une lourde organisation logistique et ce que l'on gagne d'un côté, il ne faut pas le perdre de l'autre, par exemple en multipliant les camions-citernes pour véhiculer l'eau. Nous n'avons pas les réseaux d'eau pour le faire. Mettre les villes sens dessus dessous pour construire ces réseaux d'eau paraît impossible, en tout cas incroyablement coûteux, donc pas très réaliste. C'est une question d'organisation et de logistique.

Il faut aller plus loin. Comme vous l'avez dit, Monsieur CLOZIER, il n'y a pas que la question de la sécheresse, mais aussi la question inondation. À certains moments, avec le dérèglement climatique,

on va avoir beaucoup d'eau et, à d'autres moments, on n'en aura pas du tout. Comment fait-on, sans perturber les écosystèmes ou le moins possible, pour récupérer l'eau lorsqu'elle est en abondance ? Comment fait-on pour pouvoir la stocker et de quelle manière ? Peut-on la stocker en faisant en sorte de récupérer des processus naturels d'infiltration dans les nappes phréatiques ? J'ai regardé le sujet en détail. Certaines villes, y compris à l'étranger, cherchent dans des endroits très secs, notamment certains États américains qui sont dans des situations catastrophiques de marasme, où des fleuves sont à sec, à récupérer l'eau quand elle est là et à la réinjecter directement dans les nappes phréatiques. Il faut que l'on soit très outillé pour savoir si l'on ne va pas risquer de perturber l'écosystème des nappes phréatiques.

Nous avons engagé des réflexions, notamment avec le BRGM qui a une grande compétence sur ce sujet. Nous pouvons l'engager avec d'autres pour disposer des éléments de connaissance les plus étayés au regard de ce que nous savons aujourd'hui. Sur les nappes phréatiques, on est très loin de tout savoir. On ignore une bonne partie de la manière dont fonctionnent les nappes phréatiques, dont la biodiversité et les écosystèmes vivent dans les nappes phréatiques. C'est beaucoup plus complexe que ce que l'on pense, donc attention à ne pas jouer les apprentis-sorciers, parce qu'on pourrait le regretter au bout d'un certain nombre d'années.

Tout cela fait l'objet d'une demande auprès des services de la métropole pour pouvoir proposer un état de l'art, un certain nombre de solutions, pour voir techniquement, logiquement et financièrement comment ces solutions peuvent être mises en œuvre. On aura l'occasion, lorsque les services auront pu travailler cela avec les partenaires, notamment BRGM, de voir ce que l'on peut adopter et réaliser. Je pense qu'il y aura plusieurs étapes. Il y aura certainement une première étape où l'on pourra faire un certain nombre de choses relativement simples. Ensuite, cela se complexifiera, donc il y aura certainement une première, une deuxième étape, mais il faut que l'on monte en puissance, en sachant que l'on ne peut pas se contenter de faire quelques mesures ici et là, qui font joli dans le décor mais qui ne répondent pas, pour les décennies qui viennent, à la problématique de s'adapter au dérèglement climatique. Le facteur eau est un élément déterminant.

Concernant les Groues, je n'ai pas compris de quoi vous parlez, à savoir supprimer un bois sur le terrain des Groues. On avait plutôt du préverdissement sur le terrain des Groues. Ce n'est pas pour supprimer ce qui a commencé à exister. Par ailleurs, on est dans la projection d'un grand parc sur le terrain des Groues. Ce sera l'un des plus grands parcs de la métropole d'Orléans. Vous savez aussi que nous sommes en litige avec le ministère de la Justice par rapport à la fameuse maison que je qualifie de maison d'arrêt, qui a fait l'objet de procédures devant les tribunaux. Pour l'instant, en référé, nous avons gagné, mais cela ne préjuge pas des recours au fond. Tant que nous avons cette incertitude sur cette maison du ministère de la Justice, qui ne nous semble pas placée au bon endroit... Nous défendons le projet ministère de la Justice, mais pas dans ce lieu, parce que nous voulons y faire un écoquartier. Pour la partie le long des lignes ferrées, on pense que ce sont des terrains propices pour développer du photovoltaïsme. Nous sommes litige avec le ministère de la Justice, mais pour l'instant, nous avons discuté de cela en cherchant des solutions, nous avons fait des propositions qui, à ce jour, ne sont pas validées par le ministère.

Pour répondre à Mme TRIPET sur les questions d'accident ou de délinquance, j'ai regardé très attentivement parce que, quand on a pris ces mesures d'éteindre, ces questions se posaient. Dans les chiffres, on ne constate pas de suraccidents ou de délinquance augmentée. Je le dis très clairement parce qu'un certain nombre des habitants s'interrogeait et pouvait s'inquiéter, légitimement d'ailleurs. On a également parfois ajusté les dispositifs où l'on a constaté qu'à tel endroit, c'était un peu problématique. J'en profite pour dire que les services techniques ont fait un travail formidable. On nous a demandé « pourquoi avez-vous éteint à tel endroit mais pas à tel autre ? » ou « pourquoi est-ce resté allumé à tel endroit, alors que cela paraît absurde au vu du périmètre ? ». C'est en grande partie la question des boîtiers de commande. Il y a un certain nombre de boîtiers de commande qui sont répartis de sorte qu'ils ont chacun un périmètre. Si l'on éteint à un endroit, on éteint tout ; on ne peut pas moduler. On aurait souhaité pouvoir moduler, cela aurait été plus cohérent à certains endroits, mais la technique ne le permet pas.

C'est pour cela que j'ai sollicité les services – j'anticipe, on est dans le budget 2024 et, si vous en décidez ainsi, dans les budgets suivants – pour que nous transformions beaucoup plus rapidement que prévu tous les éclairages publics de la métropole. En termes d'organisation, il y a un certain nombre d'éléments quelque peu datés, voire vétustes, qui obligent les services à faire des miracles. Ils sont très bons parce qu'ils font des miracles, mais dans la coulisse, c'est compliqué. Il y a énormément d'économies d'énergie à faire, y compris financières. Le retour sur investissement est particulièrement intéressant. Je vous proposerai de faire en 3 ans ce qui était prévu sur une dizaine d'années. Cela implique des budgets importants mais sur lesquels il y a très rapidement un retour sur

investissement. On pourra moduler beaucoup plus les éclairages en fonction des situations, des lieux, etc., donc on aura un système intelligent et pas un système quelque peu figé.

Sur la question de la santé, il y a eu une décision fondamentale qui a transformé le CHRO en CHU. On peut avoir parfois l'impression que ce sont seulement quelques lettres qui changent, mais c'est tout qui change. Pour ma part, j'en étais vraiment heureux et quelque peu ému, parce que cela fait plus de 20 ans que je porte ce projet de transformation de l'hôpital. Cela avait commencé par la construction du nouvel hôpital d'Orléans, le NHO, celui que vous connaissez toutes et tous, par rapport à un hôpital qui était disséminé sur plusieurs sites et qui, pour partie, était vétuste malgré la remarquable qualité de l'ensemble des agents hospitaliers. Les conditions de travail étaient particulièrement difficiles, notamment pour certains services. J'ai des souvenirs qui me viennent en tête quand je dis cela.

Pourquoi la transformation de cet hôpital en CHU est-elle fondamentale ? D'abord, nous étions la seule capitale de région à ne pas avoir de CHU. Tout cela s'était fait à l'époque de la création des CHU, la loi Debré 58 mise en œuvre dans les années 1960. Les CHU étaient une révolution et ont fait considérablement monter la médecine en France. C'était une loi remarquable à l'époque. Nous sommes passés à côté. Les gouvernements successifs, et ils furent nombreux depuis les années 1960, n'avaient jamais accédé au souhait de transformer l'hôpital en CHU. Au fil des années et des décennies, la chose s'est perdue dans les oubliettes. J'étais persuadé qu'il fallait que l'on ait un nouvel hôpital pour que l'on puisse être CHU ; ce n'était pas avec l'ancien qu'on pouvait l'être.

Tout cela a été fait avec trois volets fondamentaux : un volet santé qui va permettre, en se basant sur l'excellence d'un certain nombre de services hospitaliers, de monter encore le niveau santé de l'hôpital, avec l'arrivée très importante de PUPH (professeur d'université praticien hospitalier). Ce sont les fameux PUPH qui viennent parce que nous sommes désormais CHU. Quelques-uns sont déjà en poste au CHU et cela va monter en puissance dès l'année prochaine, puisqu'une vingtaine doit arriver. À terme, on devrait être aux alentours de 70 ou 80. C'est dire l'importance. Je le dis parce que c'est tout de suite, ce n'est pas dans 10 ans ! Évidemment, cela va aider à desserrer la contrainte très lourde sur l'hôpital avec le renfort d'internes, qui vont également venir. On avait déjà des internes, mais de manière très insuffisante par rapport à d'autres hôpitaux, notamment des CHU. On était très loin du compte. On va monter en puissance sur l'internat, qui ne va pas seulement bénéficier au CHU d'Orléans, mais qui va irriguer toute la région et l'ensemble des professionnels de santé, les autres hôpitaux.

C'est important parce que le projet global du CHU n'est pas simplement un projet d'établissement, mais c'est un projet régional qui a été élaboré en étroite coopération avec le CHU de Tours et la faculté de médecine de Tours. C'est fondamental parce qu'une partie de la région n'est pas innervée par le CHU de Tours. Les jeunes qui sortent de la faculté de médecine de Tours viennent peu sur une partie de la région. D'ailleurs, même s'ils le voulaient, cela ne suffirait pas, puisqu'avec tous les efforts qui sont faits, et je les salue, par la faculté de médecine de Tours, elle monte son nombre de médecins à 250 maximum par an. Pour renouveler les médecins qui partent à la retraite ou qui s'en vont, il en faut 500 par an, le double de ce que l'on forme aujourd'hui. C'est l'enjeu. C'est le deuxième volet, le projet de formation, avec la création de la faculté de médecine. Elle est déjà en fonction. On a déjà des jeunes étudiants en formation de médecine à Orléans. Il y a une montée en puissance remarquable, et je salue les efforts et le travail de l'université d'Orléans en lien avec l'hôpital, parce qu'il va falloir monter de quelques dizaines à 200. L'objectif est qu'en 2025, la faculté de médecine d'Orléans devienne faculté de médecine de plein exercice. Elle sera totalement faculté de médecine avec toutes les attributions d'une faculté de médecine, toujours en lien avec la faculté de Tours, parce que nous sommes dans la même région et nous ne pouvons pas tout faire sur un site. Il faut que le travail soit fait en harmonie entre les deux. C'est ce qui se passe, parce qu'un travail important a été fait entre les deux universités.

Le troisième volet dont nous n'avons quasiment pas parlé est le volet recherche. Il est fondamental parce que l'hôpital d'Orléans fait déjà de la recherche et a déjà des publications qui sont d'ailleurs, dans un certain nombre de domaines, signalées et remarquables. On va monter en puissance. Il y a des laboratoires de recherche, dont un dont je ne vais pas encore donner le nom parce qu'il faut que cela se formalise. On a déjà des précurseurs de ce laboratoire à l'hôpital. Des installations vont se faire pour prendre toute cette place dans le domaine de la recherche. Je prends un peu de temps, mais je pense que c'est fondamental. Voilà ce que veut dire la création du CHU.

Mme SLIMANI a raison sur le fait que la formation de ces futurs médecins va prendre une petite dizaine d'années. Que se passe-t-il dans l'intervalle ? On va continuer à avoir des médecins qui vont partir à la retraite. Plus de 35 % des médecins en Centre-Val de Loire ont plus de 60 ans, plus d'un tiers, donc vous voyez l'enjeu dans les 10 ans qui viennent. Un certain nombre de dispositifs sont mis en œuvre. La situation est redoutablement compliquée, et je salue quand même ce qui a été fait par

l'État. Je suis parfois critique, mais je veux dire que les décisions initialement prises par Jean CASTEX, validées et portées par Élisabeth BORNE, sont fondamentales. Cela ne règle pas tous les problèmes à court terme, mais je salue ce que l'État a décidé et mis en œuvre, et dans des délais records.

Pour ce qui concerne la métropole, vous avez raison, nous n'avons pas la compétence santé. Nous avons une compétence de coordination. Au regard de ce que vous avez dit et demandé, je vais vous répondre que tout cela est en gestation sur cette coordination, sur le fait d'éviter – cela se passe globalement bien entre les communes de la métropole – que l'on vienne éventuellement se « piquer » des médecins. Il ne faut vraiment pas que l'on fasse cela. Comment, collectivement, arrive-t-on à s'entendre et à monter en puissance ? Coordination, oui. Un certain nombre de propositions vont vous être faites d'ici la fin de l'année. Il faut que l'on fasse une Conférence des maires et un Conseil de Métropole, donc peut-être en novembre si l'on est prêt, sinon en décembre. En décembre, il y a le budget, donc c'est lourd. On fait le maximum pour que cela puisse être le mois prochain. Je mets un bémol parce qu'il y a quand même beaucoup de travail à faire.

Pour le reste, les communes ont également un rôle important. On discute beaucoup avec les services de l'État, l'ARS et le rectorat, qui a sa part dans la formation. Aujourd'hui, on a une excellente écoute, et vous me connaissez, je n'aurais pas toujours dit cela dans le passé. On a non seulement une excellente écoute de la part du rectorat et de l'ARS, mais également un soutien. On travaille la main dans la main, et cela mérite d'être souligné. On est parfois critique, on a raison de l'être, mais quand il y a des choses très positives, on peut le dire aussi. Je peux en témoigner.

Puisqu'on a débordé un peu sur l'année 2023, je ne vais pas faire le bilan d'activité de l'année 2023, mais saluer un autre événement qui s'est déroulé à CO'Met, à savoir le Congrès des intercommunalités de France. On a eu environ 2 000 élus de l'ensemble des intercommunalités de France. Cela a été un très bon congrès. Ils ne voulaient plus rentrer chez eux, ils voulaient rester ici tellement ils étaient bien. Je vous le dis de la manière la plus objective qui soit. Je remercie aussi tous les acteurs qui ont accueilli l'ensemble des congressistes, qui ont proposé un certain nombre d'activités et d'animations. Pour le territoire, c'était très important. Le congrès était très intéressant. Merci à l'ancien président de l'ADCF, Charles-Éric LEMAIGNEN, d'avoir beaucoup contribué à l'organisation de ce congrès et permis sa tenue. Je crois que ton successeur, Sébastien MARTIN, était très heureux de cette venue dans notre belle métropole.

LE CONSEIL METROPOLITAIN PREND ACTE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-005 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Solidarité territoriale - Fonds de concours "fonds de solidarité métropolitaine 2022-2026" - Approbation de conventions d'attribution à passer avec les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Combleux, Saint-Jean-le-Blanc et Semoy.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,
Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE,
Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,
Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER,
Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD,
Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN,
Virginie MARCHAND, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, William CHANCERELLE donne pouvoir à Fanny PICARD, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Florent MONTILLOT donne pouvoir à Serge GROUARD, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Conférence des maires du 12 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. MICHAUT

N° 5 Solidarité territoriale - Fonds de concours "fonds de solidarité métropolitaine 2022-2026" - Approbation de conventions d'attribution à passer avec les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Combleux, Saint-Jean-le-Blanc et Semoy.

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique de solidarité territoriale, Orléans Métropole a créé un fonds de soutien aux projets d'investissement communaux, dit fonds de solidarité métropolitaine, versé par le mécanisme des fonds de concours, conformément aux dispositions de l'article L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 1111-10 du même code.

Le cadre et le règlement du fonds de solidarité métropolitaine d'Orléans Métropole ont été adoptés par délibération du conseil métropolitain en date du 17 novembre 2022, dans une logique de simplicité et de facilité d'accès.

Il est ainsi rappelé que :

- le fonds de solidarité métropolitaine permet de financer l'ensemble des projets d'investissement des communes membres portant sur un équipement,
- son attribution doit faire l'objet d'une convention spécifique par projet entre la métropole et la commune concernée, approuvée par délibérations concordantes dans les collectivités concernées,
- il ne sera versé qu'après dépôt des justificatifs auprès de la Métropole au commencement et à l'achèvement du projet.

Par ailleurs, il convient de souligner que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, dans la limite de 80 % maximum de subventions publiques.

Cinq dossiers de demande de financement au titre du fonds de solidarité métropolitaine ont été déposés auprès de la Métropole (voir annexe 1) :

- création d'une maison de santé (MSP) par la commune de Boigny-sur-Bionne : montant sollicité de 50 000 €,
- création d'une conserverie par la commune de Bou : montant sollicité de 140 000 €,
- construction d'un club house et des vestiaires au stade Lionel Charbonnier par la commune de Saint-Jean-le-Blanc : montant sollicité de 200 000 €,
- création d'une structure petite enfance en bois-paille par la commune de Semoy : montant sollicité de 100 000 €,
- rénovation énergétique d'un logement locatif dont la mairie est propriétaire à Combleux : montant sollicité de 20 000 €.

Considérant l'éligibilité de ces dossiers au regard du règlement du fonds de solidarité métropolitaine, il est proposé d'approuver les conventions d'attribution correspondantes.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26 ;

Vu la délibération n° 2022-11-17-COMDEL-019 du conseil métropolitain en date du 17 novembre 2022 approuvant le cadre du fonds de solidarité métropolitaine d'Orléans Métropole et son règlement d'attribution pour la période 2023 à 2026 ;

Vu l'avis de la conférence des maires ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne, ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la métropole au bénéfice de la commune, dans le cadre de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, pour un montant de 50 000 € ;
- approuver la convention à passer avec la commune de Bou, ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la métropole au bénéfice de la commune, dans le cadre des travaux de création d'une conserverie, pour un montant de 140 000 € ;
- approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc, ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la métropole au bénéfice de la commune, dans le cadre des travaux de construction d'un club house et des vestiaires au stade Lionel Charbonnier, pour un montant de 200 000 € ;
- approuver la convention à passer avec la commune de Semoy, ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la métropole au bénéfice de la commune, dans le cadre des travaux de construction du Pôle petite enfance en construction bois-paille, pour un montant de 100 000 € ;
- approuver la convention à passer avec la commune de Combleux, ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la métropole au bénéfice de la commune, dans le cadre de rénovation énergétique d'un logement locatif dont la mairie est propriétaire à Combleux, pour un montant de 20 000 € ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la métropole ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Annexe(s) : 6

- Plans de financement
- Projet convention Boigny-sur-Bionne
- Projet convention Bou
- Projet convention Combleux
- Projet convention Saint-Jean-le-Blanc
- Projet convention Semoy

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-006 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Réseaux d'énergie - Traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel passée avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) - Approbation d'un avenant n° 2.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, William CHANCERELLE donne pouvoir à Fanny PICARD, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Florent MONTILLOT donne pouvoir à Serge GROUARD, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Commission transition écologique du 05 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : MME CAILLETEAU-CRUCY

N° 6 Réseaux d'énergie - Traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel passée avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) - Approbation d'un avenant n° 2.

Orléans Métropole, en tant que communauté urbaine puis en tant que métropole, est devenue autorité organisatrice du service public de distribution de gaz sur les vingt-deux communes de son territoire, le 1^{er} janvier 2017. Lui ont ainsi été transférés vingt-deux contrats de concession communaux, tous conclus avec le gestionnaire de réseau Gaz de France (GDF) (ensuite devenu Gaz Réseau Distribution France-GRDF).

Ces contrats, majoritairement conclus dans les années 1990 pour une durée de 30 ans, arrivent à échéance de manière échelonnée depuis la fin de l'année 2021 ; dix-huit d'entre eux arrivent à échéance avant la prochaine décennie.

Seul le contrat de la commune d'Orléans, conclu en 2014, a une échéance plus tardive en mars 2044. Ses dispositions contractuelles prévoient la possibilité d'étendre son périmètre géographique « *en cas de création d'une communauté urbaine pour adapter le contrat par avenant à la maille des communes concernées* ».

Exceptés les contrats des communes de Bou et de Marigny-les-Usages qui devront suivre une procédure spécifique de renouvellement (compte-tenu du contexte juridique particulier lors de la passation de ces deux contrats en 2005), en l'état actuel du droit français, Orléans Métropole doit contractualiser sur l'ensemble des autres communes avec GRDF, opérateur titulaire de droits exclusifs sur le réseau public de distribution de gaz en France dans sa zone de desserte historique.

Compte-tenu de ces éléments, dans un souci de rationalisation des contrats existants afin d'en simplifier le pilotage, la métropole et GRDF souhaitent intégrer par avenants successifs au contrat de la commune d'Orléans les communes au fur-et-à-mesure des échéances des différents contrats de concession, selon des dates butoirs pertinentes.

Le premier avenant au contrat d'Orléans, signé le 21 décembre 2021, a ainsi acté l'extension du périmètre contractuel aux cinq premières communes ayant une échéance contractuelle comprise entre décembre 2021 et février 2022 : Olivet, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saran.

Ce second avenant au contrat d'Orléans, qu'il est proposé d'approuver, vise à étendre le périmètre contractuel aux communes de Chécy, Fleury-les-Aubrais, La-Chapelle-Saint-Mesmin et Ormes, dont les échéances sont comprises entre octobre 2023 et décembre 2024.

De nouveaux avenants d'extension du périmètre du contrat de la commune d'Orléans seront à prévoir au fur et à mesure des prochaines échéances contractuelles.

Ceci exposé,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie ;

Vu l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la commune d'Orléans et GRDF signée le 19 février 2016 et arrivant à échéance le 3 mars 2044 ;

Vu l'avenant n° 1 à ce traité de concession signé le 21 décembre 2021 ;

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée entre la commune de Fleury-les-Aubrais et la société Gaz de France (GDF) le 13 octobre 1993 et arrivant à échéance le 11 octobre 2023 ;

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée entre la commune d'Ormes et la société Gaz de France (GDF) le 16 décembre 1998 et arrivant à échéance le 14 décembre 2023 ;

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée entre la commune de La-Chapelle-Saint-Mesmin et la société Gaz de France (GDF) le 6 septembre 1994 et arrivant à échéance le 4 septembre 2024 ;

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée entre la commune de Chécy et la société Gaz de France (GDF) le 17 décembre 1999 et arrivant à échéance le 15 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission de délégation de services publics du 26 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission transition écologique ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel à passer avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) ayant pour objet d'étendre le périmètre de la concession aux communes de Chécy, Fleury-les-Aubrais, La-Chapelle-Saint-Mesmin et Ormes, à passer avec la société GRDF ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et accomplir les formalités nécessaires.

Annexe(s) : 1

- Avenant traité concession distribution publique gaz

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-007 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Réseaux d'énergie - Concession du chauffage urbain du nord de la Loire - Convention de délégation de service public passée avec la société SODC - Approbation d'un avenant n° 13.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,
Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVALLEY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE,
Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE,
William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET,

Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER,
Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI,

Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Fanny PICARD, Romain ROY,
Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à
Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne
pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne
pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER,
Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à
Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Béatrice BARRUEL,
Florent MONTILLOT donne pouvoir à Serge GROUARD, Corine PARAYRE donne pouvoir à
Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT
donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,
Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,
Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne
pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Commission transition écologique du 05 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : MME CAILLETEAU-CRUCY

N° 7 Réseaux d'énergie - Concession du chauffage urbain du nord de la Loire - Convention de délégation de service public passée avec la société SODC - Approbation d'un avenant n° 13.

Par délibération de son conseil municipal en date du 1^{er} février 1989, la commune d'Orléans a confié à la société dédiée SODC la gestion du service public de production, transport et distribution de chaleur au nord de la Loire. Le traité de concession correspondant, signé le 1^{er} février 1989, a fait successivement l'objet de douze avenants.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence de création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains est exercée par Orléans Métropole, en substitution à ses communes membres et notamment à la commune d'Orléans, consécutivement à la transformation de la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire en communauté urbaine à cette date, puis en métropole au 28 avril 2017, en application des articles L. 5215-20-I et L. 5217-2-I du code général des collectivités territoriales.

Afin de contribuer aux objectifs de décarbonation du territoire et d'accompagner l'évolution du contexte d'exercice du service, notamment caractérisé par une inflation forte et durable du cours des énergies fossiles, il est apparu nécessaire de proposer un avenant n° 13 au contrat de concession.

Les premières dispositions de cet avenant ont pour objectif d'accompagner le développement du réseau, qui n'a pas encore atteint l'objectif de dimensionnement établi à l'occasion de la mise en service de l'unité de cogénération biomasse, en s'inscrivant dans le cadre du classement national des réseaux de chaleur vertueux (articles R. 712-1 et suivants du code de l'énergie) et en précisant les conditions d'accès pour les nouveaux usagers :

- restriction de l'obligation de raccordement à un périmètre optimisé, compte-tenu de la capacité technique résiduelle du réseau et des contraintes économiques de développement, assorti du relèvement du seuil minimal de puissance portant obligation de raccordement de 30 à 150 kilowatts ;
- formalisation d'un bordereau de frais de raccordement, qui permettra notamment aux usagers d'avoir une meilleure visibilité sur ces frais et de bénéficier d'un taux de TVA réduit,
- formalisation d'un guide de recommandations techniques pour le raccordement au réseau, à destination des usagers et des aménageurs,
- modification de l'article 3 de l'avenant n° 10 relatif aux modalités d'amortissement des opérations de développement du réseau avec la définition d'un mécanisme d'indemnité de fin de contrat dont le plafond est porté à huit millions d'euros.

Dans le contexte de forte inflation tarifaire et d'augmentation du coût des émissions de carbone, l'avenant n° 13 intègre les dispositions suivantes :

- la maîtrise des frais de structure affectés à la société dédiée SODC par sa maison mère Engie, avec une décorrélant du niveau de ces frais des variations des prix de l'énergie,
- la révision de la mixité tarifaire en faveur des énergies renouvelables, avec une indexation du prix de la chaleur à 85 % sur le cours du bois et 15 % sur le cours du gaz, contre respectivement 81 et 19 % dans la situation actuelle. Cette évolution vise à limiter l'impact de l'inflation du coût des énergies fossiles et contraint en contrepartie le délégataire à un objectif de performance supérieur,
- le renforcement de la transparence des conditions d'approvisionnement en gaz par le concessionnaire et de refacturation aux usagers,
- l'introduction d'un terme de facturation dédié au coût des émissions de carbone, qui constituent une nouvelle charge pour la concession suite à l'évolution du plan national d'affectation des quotas d'émissions de carbone (PNAQ) établi par la commission européenne.

Afin de renforcer la communication à destination de ses abonnés, l'avenant n° 13 prévoit que le concessionnaire déploie de nouveaux outils permettant aux abonnés de se connecter à un espace client dédié doté a minima des fonctionnalités suivantes :

- visualisation du parc de sous-stations de l'abonné,
- suivi mensuel des consommations,
- consultation des dernières factures émises,
- demande d'intervention et suivi des demandes.

Le déploiement de cet espace client concernera le parc des sous-stations connectées, hors sous-stations alimentant des logements facturés individuellement. La première vague de déploiement sera réalisée pour le 1^{er} octobre 2024.

Par ailleurs et compte-tenu des difficultés occasionnées par l'individualisation des factures dans les logements, l'avenant n° 13 précise que tout nouveau raccordement au réseau de chaleur fera systématiquement l'objet d'une facturation établie sur la base du comptage principal en pied d'immeuble au niveau de la sous-station. L'individualisation des factures incombera à l'abonné, syndic ou bailleur, plus à même d'établir une répartition équitable et d'assurer un suivi permanent de l'occupation des logements.

L'avenant n° 13 introduit de nouveaux indicateurs relatifs à la qualité de service qui seront suivis à partir du 1^{er} janvier 2024 et présentés dans le rapport annuel du concessionnaire :

- nombre de demandes reçues via la plateforme téléphonique,
- taux de décroché téléphonique sous 3 minutes,
- répartition des demandes par nature (informations/facturation/dépannage/recouvrement),
- nombre de réclamations écrites reçues (courriers et emails) ;
- taux de réponse à ces réclamations sous 30 jours.

Enfin, l'avenant porte sur les dispositions complémentaires suivantes :

- l'établissement d'un plan prévisionnel gros entretien et renouvellement (GER) sur la durée résiduelle de la concession. Ce plan prévisionnel GER s'appuiera sur un diagnostic patrimonial des installations que le concessionnaire réalisera pour juin 2024,
- dans un souci d'amélioration continue des performances du réseau et d'anticipation des évolutions de ce dernier, la mobilisation par le concessionnaire de moyens d'étude et d'ingénierie sur les thématiques suivantes : modélisation hydraulique du réseau, isolation de points singuliers dans le cadre des campagnes de maintenance, étude du passage du réseau en basse pression,
- le report à la fin de contrat de l'établissement du bilan de l'intéressement dû à la collectivité, prévu à l'article 12 de l'avenant n° 9.

Conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 et R. 3135-7 du code de la commande publique, les modifications proposées dans le projet d'avenant n° 13 ne sont pas substantielles.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de service public passée avec la société SODC le 1^{er} février 1989 ;

Vu les 12 avenants à la convention de délégation de service public passée avec la société SODC signés respectivement les 28 avril 1995, 4 novembre 1997, 31 mars 1999, 13 juillet 2000, 28 mai 2003, 22 décembre 2004, 19 décembre 2007, 5 février 2008, 2 février 2012, 21 novembre 2016, 19 mars 2018 et 5 juin 2020 ;

Vu l'avis de la commission de délégation de services publics du 26 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission transition écologique ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 13 au contrat de concession du chauffage urbain du nord de la Loire ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et accomplir les formalités nécessaires.

Annexe(s) : 5

- Annexe 1-Bordereau de frais de raccordement
- Annexe 2-Guide des modalités de raccordement
- Annexe 3-Zone de Développement Prioritaire
- Annexe 4-Compte d'exploitation prévisionnel
- Avenant n° 13 au contrat de concession

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-008 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Gestion des déchets - Concession de travaux et de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et de l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers -
Dommage lié aux conséquences financières du blocage de l'accès à l'UTOM durant les mouvements sociaux - Règlement amiable du litige - Approbation d'un protocole transactionnel avec Trisolid.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,
Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE,
Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,
Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET,
Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER,
Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI,
Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD,
Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Commission transition écologique du 05 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. COUSIN

N° 8 Gestion des déchets - Concession de travaux et de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et de l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers - Dommage lié aux conséquences financières du blocage de l'accès à l'UTOM durant les mouvements sociaux - Règlement amiable du litige - Approbation d'un protocole transactionnel avec Trisolid.

Orléans Métropole exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre, elle gère les services suivants :

- traitement par incinération avec valorisation énergétique et tri des matières recyclables sur l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM),
 - traitement des mâchefers sur l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME),
 - collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets issus du tri sélectif et d'autres flux (cartons, déchets verts, encombrants, textiles),
- Exploitation d'un réseau de 6 déchetteries et 6 plates-formes d'accueil des déchets verts (« végé'Tri »).

Orléans Métropole a fait construire de 1992 à 1995 l'UTOM à Saran. Ce centre multi-filières comporte :

- une unité de valorisation énergétique (UVE) d'une capacité 115 000 tonnes/an sur 2 lignes et 4 000 tonnes/an de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- un centre de tri des collectes sélectives (CTCS) d'une capacité de 32 000 tonnes/an sur 2 postes.

La plateforme de maturation et d'élaboration des mâchefers a été mise en service le 1^{er} décembre 2010 à proximité immédiate de l'UTOM.

Le 17 septembre 2018, Orléans Métropole, la communauté de communes des Terres du Val de Loire, le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire, le SMICTOM de Sologne, le syndicat de traitement Beauce Gâtinais Valorisation (BGV), le SMIEEOM Val de Cher et la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois ont signé une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes, en application des dispositions de l'article 26 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, en vue de la passation et de l'exécution d'un contrat de concession unique, dans les conditions fixées à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. En application de l'article 4.1 de la convention de groupement, Orléans Métropole a été désignée coordonnateur du groupement d'autorités concédantes.

Par délibération du 31 mai 2018, le conseil métropolitain a approuvé le principe de l'exploitation de l'UTOM (UVE/IME/CTCS) sous la forme d'une concession de travaux et de services publics d'une durée de 9 ans et 2 mois (soit 110 mois), à compter du 1^{er} novembre 2019.

Par délibération du 11 juillet 2019, Orléans Métropole, en qualité de coordonnateur, a déclaré la société Geval attributaire, approuvé le contrat de concession et autorisé Monsieur le Président à le signer.

Le contrat a été valablement signé le 25 juillet 2019 par Orléans Métropole, pour son propre compte et pour le compte de chacune des autorités concédantes, avec la société Geval.

La société Trisalid (société dédiée à la concession) s'est substituée à la société Geval par acte en date du 25 juillet 2019 en qualité de concessionnaire, dans l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat de concession.

Dans le cadre de son contrat, il est demandé au concessionnaire de réaliser l'exploitation de l'UVE, CTCS et plate-forme de mâchefers et d'en assurer la continuité de service.

Dans le cadre des mouvements sociaux liés à la réforme des retraites, des actions ont été menées par des agents grévistes d'Orléans Métropole, conduisant au blocage total de l'accès à l'UTOM du 20 au 28 mars 2023 et engendrant les nuisances suivantes :

- les collectes de déchets ménagers résiduels (DMR) et de collectes sélectives de la Métropole ne pouvaient pas être vidées sur le site et ont donc dû être déchargées sur les sites de VEOLIA situés à Chaingy et Saint-Jean-de-Braye,
- les autres membres du GAC ont dû stocker leurs collectes sur leurs sites de transfert,
- les expéditions de matières triées n'ont pas pu être réalisées,
- les sous-traitants ont été empêchés d'accéder à l'UTOM dans le cadre des arrêts techniques programmés (20/03 au 16/04/2023).

Les conséquences sont les suivantes :

- le détournement des DMr sur d'autres UVE,
- le stockage et retour des collectes sélectives d'Orléans Métropole et des autres membres du GAC sur Trisalid, nécessitant de mettre en place des équipes de tri supplémentaires les week-ends afin de faire face à l'accrue d'activité,
- des retards dans les travaux programmés dans le cadre des arrêts techniques,
- ceci engendrant une moindre production d'électricité et des augmentations de charges de fonctionnement au préjudice de la société Trisalid.

Par courriers en date du 8 août 2023, la société Trisalid a formulé auprès de la métropole une réclamation indemnitaire au titre des surcoûts et pertes liés au blocage de l'UTOM et indiqué vouloir être provisoirement exonérée des clauses de pénalités dans le cas où les performances du concessionnaire ne seraient pas atteintes en raison des conséquences engendrées par le blocage sur l'exploitation de l'UVE et du CTCS. En effet, le blocage de l'UTOM constituant un événement totalement extérieur et imprévisible à la signature du contrat, l'article 73-1 du contrat de concession dans son dernier alinéa permet au concessionnaire de prétendre à une révision des conditions d'exécution du contrat du fait de charges anormales et imprévues que le concessionnaire a subi.

C'est l'objet du présent protocole transactionnel.

La question de la prise en charge par Orléans Métropole de ces surcoûts directs et indirects et évalués à 227 594 € par Trisalid a fait l'objet de réunions successives entre les deux parties. Ainsi, Orléans Métropole accepte de prendre à sa charge les éléments suivants, justificatifs à l'appui :

- détournements de DMr vers d'autres incinérateurs : montant de 126 119 € HT,
- perte sur la production électrique de l'UVE : montant de 16 667 €,
- surcoûts et pertes de production liées au retard pris lors de l'arrêt technique : montant de 7 560 €,
- impact sur les stockages / transfert de collectes sélectives des centres de transferts vers Trisalid : montant de 17 000 € HT,
- heures supplémentaires pour trier les tonnes revenues en masse vers Trisalid afin d'éviter des détournements : montant 12 500 € HT,
- détournements de collectes sélectives vers un autre centre de tri : montant de 6 924 € HT,

Soit un montant total d'indemnité amiable de 186 770 € (TVA en sus) à verser à la société Trisalid.

Nature des indemnisations	Montant demandé par TRISALID	Protocole transactionnel HT	TVA à appliquer
Surcoûts liés au détournement des DMr vers d'autres incinérateurs	126 119,00	126 119,00	10%
Surcoûts liés au stockage des collecte sélective	17 000,00	17 000,00	5,50%
Surcoûts liés au tri en rattrapage des collectes sélectives	12 500,00	12 500,00	5,50%
Surcoûts liés au détournement des collectes sélectives	6 924,00	6 924,00	5,50%
Perte sur la production électrique de l'UVE	24 227,00	24 227,00	Net de taxe
Impact de la prolongation de l'arrêt technique	40 824,00	-	-
Total	227 594,00	186 770,00	

Comme évoqué précédemment, les échanges entre les parties ont également fait apparaître la nécessité de ne pas prendre en compte la période impactée par le blocage du site dans le calcul des performances à atteindre par le concessionnaire afin de tenir compte des nuisances du blocage sur l'exploitation de l'UVE et du CTCS. Les performances concernées sont celles indiquées dans A23 et A24 du contrat de concession, à savoir :

- atteinte de la performance énergétique,
- disponibilité des lignes et arrêts simultanés,
- production électrique et vente d'électricité,
- taux de capation des matières et prescription de qualité applicable.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'entériner les montants des surcoûts directs et indirects liés au blocage de l'accès à l'UTOM par les agents de la Métropole ainsi que la neutralisation de la période impactée pour le calcul des pénalités en cas de non atteinte des performances demandées au titre de l'exécution du contrat de concession par voie d'un protocole transactionnel, les parties renonçant à toute réclamation complémentaire pendant la durée du contrat de concession concernant ces postes de dépenses et dispositions.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil et notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 6 avril 2011, relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu le contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de l'usine de traitement des ordures ménagères et du centre de tri de Saran passé avec la société Geval (Trisolid) le 25 juillet 2019 ;

Vu l'avis de la commission transition écologique ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant Orléans Métropole à la société Trisolid, concessionnaire de l'UTOM-IME de Saran ;

- approuver le protocole transactionnel correspondant, prévoyant :
 - le versement par Orléans Métropole, au profit de la société Trisolid, d'une indemnité amiable d'un montant global et forfaitaire de 186 770 €, pour solde de tout compte ;
 - la neutralisation de la période impactée pour le calcul des pénalités en cas de non atteinte des performances ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel et tous documents afférents ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, nature 611, fonction 7213, opération TD2P043D.

Annexe(s) : 1

- Protocole transactionnel blocage UTOM mars 2023

Mme HAUTIN – Une explication de vote. On nous propose aujourd'hui de voter un protocole transactionnel au profit de Trisolid, du groupe Veolia, délégataire chargé du traitement des ordures ménagères. La somme présentée n'est pas anodine : 186 000 € hors taxes pour la Métropole. Cependant, elle l'est pour le coût de Veolia. Quand on sait qu'en 2022, le groupe a dégagé

1,16 Md€ de bénéfices, ce n'est pas cette somme qui va leur manquer. Les habitants de la métropole ont la double peine : leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne sert pas qu'à financer la collecte ou le traitement de leurs déchets, elle sert aussi à payer les actionnaires de Veolia. Quand cette entreprise, pour un blocage de quelques jours pendant quelques grèves contre la réforme des retraites, demande à la métropole de combler leur manque à gagner, ce sont aussi les impôts métropolitains, donc les habitants, qui financent à nouveau les actionnaires de Veolia.

Vous le savez, nous sommes contre les délégations de service public et favorables au travail en régie, car rajouter un intermédiaire alors que c'est à la collectivité de l'assumer augmente forcément les coûts du service. Quand une DSP existe, c'est au délégataire de supporter les risques, ou les contrats sont mal faits. On ne les entend jamais se plaindre lorsqu'ils font trop de bénéfices.

Nous voterons donc contre cette délibération, comme nous avons voté contre le protocole transactionnel à Bouygues pour CO'Met et celui de Keolis l'an passé.

M. COUSIN – *La réponse est claire : on a un contrat avec Trisalid et le contrat a été respecté. Ils auraient pu réclamer des sommes plus importantes. Il faut savoir aussi que nous avons 6 EPCI qui viennent porter leurs ordures ménagères dans notre centre de tri, ce qui a nécessité beaucoup d'heures supplémentaires pour trier, d'autant avec le retard qui a été pris. De plus, le contrat est très strict, nous avons des performances à faire sur notre usine qui n'ont pas pu être faites du fait qu'il n'y avait pas suffisamment d'ordures à traiter. Le contrat a été parfaitement respecté et les sommes demandées étaient plus importantes que celles actées dans le protocole.*

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS, 79 VOIX
POUR ET 7 VOIX CONTRE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-009 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Planification urbaine - Participation à un atelier d'urbanisme sur le patrimoine bâti et paysager -
Convention de partenariat à passer avec l'Ecole d'Urbanisme de Paris - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,
Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE,
Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,
Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET,
Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER,
Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI,
Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT,
Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

ORLEANS : Dominique TRIPET,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 04 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 9 Planification urbaine - Participation à un atelier d'urbanisme sur le patrimoine bâti et paysager - Convention de partenariat à passer avec l'Ecole d'Urbanisme de Paris - Approbation.

L'Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP), de l'Université de Paris Est-Créteil et de l'Université Gustave Eiffel mène avec ses étudiants des ateliers collaboratifs dont l'objectif est de trouver de manière collective différents éléments de réponse sur un sujet préalablement défini en aménagement, urbanisme et environnement. Ces ateliers sont encadrés par un professeur. Dans ce cadre, elle a sollicité la métropole afin de conférer aux travaux une dimension concrète et opérationnelle. Il a été conjointement convenu d'aborder le sujet du patrimoine architectural et paysager des quartiers.

L'élaboration du PLUM a permis de dresser un premier inventaire du patrimoine à l'échelle des 22 communes d'Orléans Métropole au travers de plusieurs documents (orientations d'aménagement et de programmation thématique, règlement, identification sur les planches graphiques, etc). Il est apparu, à l'issue de cette procédure, la nécessité d'engager de nouvelles stratégies d'évolution de ces documents permettant de mieux articuler protections patrimoniales et mise en valeur des identités des quartiers et d'apporter de la nuance dans les préservations identifiées. Il est inscrit dans la délibération d'approbation du PLUM du 7 avril 2022, la poursuite des travaux sur la protection du patrimoine en lien avec les sites patrimoniaux remarquables du territoire.

En passant à l'échelle métropolitaine, le PLUM réinterroge la protection du patrimoine. Le constat commun débattu avec les élus des communes est la nécessité d'harmonisation, une plus grande précision des outils de gestion et l'instauration d'une vision cohérente dans la préservation du patrimoine dans les 22 communes.

Cette réflexion est également à mettre en lien avec les nouveaux enjeux environnementaux et notamment le changement climatique : la prise en compte de l'environnement et préservation du bâti existant, la rénovation du patrimoine, l'utilisation de matériaux résilients, l'insertion urbaine des dispositifs de production d'énergies renouvelables, la revégétalisation des espaces publics et la réhabilitation des friches.

L'évolution climatique est un enjeu prioritaire pour la métropole d'Orléans et pour tous les projets liés à l'aménagement du territoire. Le changement climatique façonne une nouvelle conception de l'habitat de demain, en imposant de nouvelles contraintes pour les collectivités comme la réduction de l'artificialisation des sols, ainsi que l'adaptation des bâtiments pour les rendre résilients et moins énergivores. La densification nécessaire des espaces déjà urbanisés ne doit pas se faire au détriment du végétal, du patrimoine ou de l'identité des quartiers.

L'amélioration du dispositif patrimonial et paysager du PLUM nécessitera une procédure de révision, envisagée d'ici 2026-2027. Certains enjeux ponctuels pourraient être traités via une procédure de modification, engagées deux fois par an. Il paraît donc opportun de concrétiser une réflexion sur le sujet dès 2023-2024 et de la poursuivre sur 2024-2025.

Ainsi, il est proposé d'établir un partenariat avec l'Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP) pour les années académiques 2023-2024 et 2024-2025 en vue de la réalisation d'un atelier sur le sujet du patrimoine bâti et paysager. Ces travaux doivent permettre d'approfondir la connaissance des éléments bâtis et paysagers remarquables de certains quartiers à enjeux et de travailler à l'identification de propositions pour améliorer leur prise en compte réglementaire.

Ce partenariat encadré par une convention permettra de formaliser les relations et les obligations réciproques entre les deux parties, c'est-à-dire d'une part les engagements et obligations de l'école,

concernant le mode de réalisation de la mission et, d'autre part, les engagements pédagogiques et financiers correspondants pris par Orléans Métropole.

La commune d'Orléans s'engage à verser une participation financière d'un montant de 10 000 € pour soutenir l'EUP et contribuer aux frais de déplacement des étudiants afin de lui permettre de réaliser cette mission.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-04-07-COM-12 du conseil métropolitain du 7 avril 2022 approuvant le plan local d'urbanisme métropolitain, mentionnant la nécessité d'harmonisation, une plus grande précision des outils de gestion et l'instauration d'une vision cohérente dans la préservation du patrimoine dans les 22 communes ;

Vu l'arrêté en date du 5 mai 2023 de lancement de la modification n° 2 du PLUM ;

Vu la sollicitation de L'Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP), de l'Université de Paris Est-Créteil et de l'Université Gustave Eiffel du 4 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat pour deux années à passer avec l'Ecole d'Urbanisme de Paris, ayant pour objet de préciser les modalités d'exécution de réalisation d'un atelier sur le patrimoine bâti et paysager des quartiers à enjeux permettant d'approfondir la connaissance des éléments bâtis et paysagers remarquables accompagnée de propositions ;

- dans ce cadre, attribuer le versement d'une participation financière à hauteur de 10 000 € ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 518, nature 202, opération VA1H007, gestionnaire DPU.

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat

M. CHOJIN – *Ce projet répond à une demande formulée par les communes lors de l'approbation du PLUM de poursuivre les travaux sur les sujets du patrimoine architectural et paysager que le changement d'échelle communal à intercommunal a réinterrogé. Il est proposé de réaliser ces travaux avec un partenariat avec l'Ecole d'Urbanisme de Paris pour deux ans. La démarche implique dès cette année l'engagement de travaux d'affinement des inventaires patrimoniaux, particulièrement dans les quartiers soumis aux plus fortes mutations, pour permettre une meilleure identification des identités paysagères (bâti, éléments naturels) et dégager des enjeux propres de protection, de valorisation et de restauration.*

Trois quartiers sont retenus dans un premier temps : le quartier de la tête nord du pont de l'Europe (Saint-Jean-de-la-Ruelle) pour ses enjeux de couture, avec un projet d'envergure, de mobilité et de présence de patrimoine industriel ; le quartier de la Mouillère à Orléans, au regard des pressions très fortes qui risquent de devenir représentatives d'autres quartiers, avec notamment la zéro artificialisation nette qui se met en œuvre ; le quartier des Quatre Tourelles à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, pour son habitat pavillonnaire typique des années 70 et 80, représentatif d'autres secteurs de la métropole et qui pose de nombreux enjeux de valorisation, en lien notamment avec la rénovation énergétique des bâtis.

Pour la deuxième année, ce serait un travail de traduction opérationnelle des enjeux dans les documents réglementaires (OAP) attachés à différents documents de planification, permettant à la fois un élargissement du champ des protections et leur diversification, et l'ouverture des réflexions portées dans le cadre du PLUM vers d'autres types de patrimoine (naturel, culturel, ressources, etc.).

Cette convention serait pour une durée de deux années, avec une participation financière à hauteur de 10 000 €.

Mme KOUNOWSKI – *Je trouve que ce point est important parce que notre agglomération est une entité vivante qui évolue, qui se transforme, et il ne faut pas oublier son histoire. On voit que tout ce qui s'est passé dans les années 50, 60, 70, après-guerre, avec des constructions qui étaient des passoires thermiques... Bien sûr, il faut rénover, mais il faut aussi garder l'histoire de l'urbanisme de ces époques. Cela fait partie de notre histoire des villes. Je pense que c'est très intéressant de travailler avec l'École d'Urbanisme de Paris, qui permettra d'avoir une vision sur ces quartiers pilotes qui ont été choisis. Je souhaiterais d'ailleurs que l'on ait une sorte de retour, quand ils auront fini leur travail, au conseil métropolitain, pour voir comment ils ont abordé le problème et travaillé là-dessus. Peut-être que ce serait intéressant d'étendre ce travail à d'autres quartiers et à d'autres points d'urbanisme de la métropole, parce que je pense que c'est important de conserver une forme d'histoire de la ville, même si elle doit évoluer.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-010 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Développement numérique et ville intelligente - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Approbation d'une convention à passer avec Enedis et Bouygues Telecom.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,
Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE,
Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,
Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET,
Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER,
Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI,
Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT,
Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	88
Nombre de votants	86
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 06 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. MONTILLOT

N° 10 Développement numérique et ville intelligente - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Approbation d'une convention à passer avec Enedis et Bouygues Telecom.

Les projets de réseau de communications électroniques tels que le déploiement d'un réseau de fibre optique en aérien requièrent la mise à disposition du réseau électrique aérien basse tension et/ou haute tension. De ce fait, les projets de tous les opérateurs privés d'infrastructure de télécommunications impliquent le distributeur Enedis, concessionnaire de la distribution publique d'électricité en vertu du contrat de concession qu'il a signé avec l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE).

L'article L. 45-9 du code des postes et des communications électroniques et l'article 3 du cahier des charges de distribution publique d'électricité, annexé au contrat de concession de la distribution publique d'électricité signé entre Enedis et l'AODE, autorisent l'installation d'ouvrages pour d'autres services sur le réseau concédé, tels que des services de communications électroniques sous réserve de la signature d'une convention-type entre le maître d'ouvrage du projet, le distributeur public d'électricité et l'AODE.

Le projet de déploiement d'un réseau de fibre optique par l'opérateur de télécommunications Bouygues Telecom porte sur l'ensemble des communes d'Orléans Métropole afin de permettre un raccordement futur d'entreprises à un réseau en fibre dédiée dit FttO, offrant un meilleur service que les offres mutualisées actuelles en FttH. Cela nécessite qu'Orléans Métropole, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie sur les communes d'Orléans, Saran, Saint-Jean-de-Braye et La-Chapelle-Saint-Mesmin et Enedis, concluent une convention avec cet opérateur privé de télécommunications

La convention ne garantit pas à l'opérateur Bouygues Telecom la mise à disposition par Enedis des appuis techniques aériens. Seul l'accord technique donné par Enedis engage les cosignataires de la convention pour l'utilisation d'un ou plusieurs supports. Par ailleurs, l'opérateur Bouygues Telecom s'engage à respecter et à faire respecter par ses sous-traitants et les éventuels utilisateurs des équipements d'accueil dont ils sont les gestionnaires, l'ensemble des modalités de mise en œuvre et d'exploitation du réseau de communications telles que prévues par la convention. Cela vise notamment les obligations relatives à la sécurité des personnes et des biens, au respect de l'environnement, aux modalités techniques fixées par l'annexe 5.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment en son article L. 45-9 ;

Vu l'avis de la commission attractivité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec Enedis et Bouygues Telecom relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Annexe(s) : 1

- Projet de convention tripartite

M. MONTILLOT – *Il s'agit du déploiement d'un réseau de fibre optique en aérien, qui nécessite également un raccordement avec le réseau électrique aérien basse tension/haute tension qui, en l'occurrence, est fourni par Enedis. Nous devons intervenir nous-mêmes parce que nous sommes, Orléans Métropole, autorité organisatrice de la distribution d'énergie sur les communes d'Orléans, Saran, Saint-Jean-de-Braye, La Chapelle-Saint-Mesmin. Nous avons l'obligation de passer une convention entre Orléans Métropole, Enedis et Bouygues Telecom. L'objectif de cette opération est de fournir de la fibre optique de haute qualité pour les entreprises dans notre secteur d'Orléans Métropole.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
PASCAL TEBIBEL

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-011 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Musées métropolitains - Musée des beaux-arts d'Orléans (MBAO) - Approbation d'un partenariat avec Sébastien Papion, artisan chocolatier d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,
Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE,
Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,
Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET,
Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER,
Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI,
Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT,
Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

ORLEANS : Dominique TRIPET,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 06 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : MME LUBET

N° 11 Musées métropolitains - Musée des beaux-arts d'Orléans (MBAO) - Approbation d'un partenariat avec Sébastien Papion, artisan chocolatier d'Orléans.

Dans le cadre de partenariats avec des acteurs gastronomiques du territoire, les musées métropolitains cherchent à développer leur visibilité et à toucher un nouveau public. Après les thés et cafés Jeanne d'Arc, Sébastien Papion va croiser les collections du musée des Beaux-Arts d'Orléans avec son univers créatif afin de faire rayonner conjointement la culture de l'art de vivre à Orléans à travers des actions de médiation croisées ainsi que la création de chocolats autour des collections du musée des Beaux-Arts d'Orléans. Ce partenariat a pour but de :

- faire rayonner le patrimoine culturel et culinaire d'Orléans,
- croiser les publics des musées d'Orléans avec les clients de l'artisan chocolatier,
- rendre visibles les collections et les inscrire dans le quotidien des orléanais et des touristes.

Une convention entre les deux parties définit la nature du partenariat et les engagements de chacune des parties :

Sébastien Papion :

- réalisera au moins deux visites guidées sur le thème du chocolat au musée des Beaux-Arts d'Orléans à partir des collections du musée des Beaux-Arts et de l'Hôtel Cabu - musée d'Histoire et d'Archéologie,
- utilisera les œuvres du musée pour des fèves et des produits chocolatés. Il s'engage à faire valider au préalable par la direction des musées chaque produit réalisé,
- communiquera sur le partenariat avec le musée des Beaux-Arts d'Orléans, notamment à travers un jeu concours pour faire gagner des entrées, incluses dans le partenariat (entrées ou pass musées),
- mettra à disposition un lot de chocolats musées pour les partenaires et mécènes des musées d'Orléans en vue de la promotion du musée et du partenariat.

Les musées d'Orléans s'engagent à :

- mettre à disposition gratuitement des visuels,
- mettre à disposition des médiatrices et les salles du musée des Beaux-Arts d'Orléans pour la réalisation des visites à deux-voix ainsi que tout matériel disponible et utile pour les dégustations,
- mettre à disposition des entrées et pass musées pour des jeux concours, dans la limite de 50 entrées et 10 pass musées solo par an.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission attractivité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à passer avec Sébastien Papion, artisan chocolatier à Orléans ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Annexe(s) : 1

- Convention musée des Beaux-Arts d'Orléans M. Papion

Mme LUBET – *Je vais vous parler de chocolat. Il s'agit d'approuver une convention de partenariat entre Sébastien PAPION et les musées d'Orléans que sont le Musée des Beaux-arts et l'Hôtel Cabu, qui a pour objectif de croiser les publics des musées et les clients du chocolatier et de rendre visible les collections dans les musées. Il y a un certain nombre d'engagements de part et d'autre. Je pense que c'est du gagnant-gagnant. On va avoir une belle visibilité en chocolat.*

M. le Président – *On en a l'eau à la bouche.*

Mme LUBET – *Exactement. On pourrait peut-être demander un petit échantillon.*

(Rires.)

M. le Président – *Je ne sais pas si l'on peut.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-012 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Espace public - Commune d'Ingré - Création de la rue Marie-Louise Métivier - Convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Ingré - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

ORLEANS : Dominique TRIPET,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

- inscrire la recette fonction 844, compte 13241, opération IV1P486, gestionnaire PT2, destinataire POI (PE : 23PT216030 pour 75 000 € HT estimés).

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-013 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Espace public - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Requalification de la rue aux Moines - Convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

ORLEANS : Dominique TRIPET,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 03 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 13 Espace public - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Requalification de la rue aux Moines - Convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Approbation.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue aux Moines à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Le coût des travaux de voirie est estimé à 208 333 € HT, soit 250 000 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L. 5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente délibération, représente 50 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 125 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission espace public et proximité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 50 %, dans le cadre de la requalification de la rue aux Moines à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- inscrire la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 13241, opération IV1P470, service gestionnaire PT5, service destinataire POI. (PE : 23PT517908 pour 125 000 € estimés).

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-014 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Requalification de la rue du Bouillon -
Convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin -
Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX,
Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,
Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE,
Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU,
Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-
Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER,
Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-
Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT,
Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 03 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 14 Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Requalification de la rue du Bouillon - Convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Approbation.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue du Bouillon à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Le coût des travaux de voirie est estimé à 204 167 € HT, soit 245 000 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L. 5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente délibération, représente 50 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 150 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission espace public et proximité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 50 %, dans le cadre de la requalification de la rue du Bouillon à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- inscrire la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 13241, opération IV1P462, service gestionnaire PT5, service destinataire POI (PE : 23PT517894 pour 150 000€ estimés).

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-015 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Requalification de la rue du Bouillon - Effacement des réseaux électriques, d'éclairage public, et de télécommunications - Convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 03 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 15 Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Requalification de la rue du Bouillon - Effacement des réseaux électriques, d'éclairage public, et de télécommunications - Convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Approbation.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue du Bouillon à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

La commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin souhaite que cette opération soit l'occasion de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public, et de télécommunication. Les travaux en question ne concernant pas une voie située en centre-bourg, et n'étant pas indispensables à l'accessibilité, ils ne rentrent pas dans les critères fixés par Orléans Métropole pour une réalisation sur les fonds métropolitains.

La commune propose par conséquent de prendre en charge les dépenses induites par ces travaux, dans le cadre du dispositif de l'offre de concours.

Le coût des travaux est estimé à 230 392,04 € HT.

L'offre de concours, objet de la présente délibération, représente 100 % du montant HT estimé des travaux d'enfouissement des réseaux et n'excédera pas le montant de 230 393 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention d'offre de concours, versée par la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux d'enfouissement.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission espace public et proximité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ayant pour objet le versement d'une offre de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 100 %, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public, et de télécommunication ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ;

- inscrire la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, compte 13241, opération IVIP462, gestionnaire PT5, destinataire POI (PE : 23PT518026).

Annexe(s) : 1

- Convention d'offre de concours

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-016 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Rue du Bouillon - Effacement du réseau de télécommunication Orange - Convention à passer avec Orange - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 03 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 16 Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Rue du Bouillon - Effacement du réseau de télécommunication Orange - Convention à passer avec Orange - Approbation.

Dans le cadre de son programme de requalification des voies, Orléans Métropole a validé la requalification de la rue du Bouillon à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Les travaux de requalification de cette rue prévoient l'enfouissement des réseaux aériens, notamment les réseaux de télécommunication d'Orange.

Aussi, une convention locale entre Orange et Orléans Métropole est nécessaire pour la mise en souterrain du réseau aérien de télécommunication. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités techniques, administratives, et financières de réalisation desdits travaux.

Orléans Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et prend à sa charge la totalité des travaux de génie civil, les frais de pose des matériels d'installation de communication électronique, les dépenses d'études et de réalisation des travaux de câblage, et les frais liés à la réalisation de la prestation d'esquisse, validation de l'étude et réception des installations de communication électronique. Orange aura à sa charge la fourniture du matériel de génie civil (cuves, cadres et tampons).

Les prestations prises en charge par la métropole au titre de ces travaux représentent un montant de 1 304,64 € (non soumis à la TVA).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission espace public et proximité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention particulière relative à la mise en souterrain des équipements de communications rue du Bouillon à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, à passer avec la société Orange, ayant notamment pour objet de déterminer les modalités techniques, administratives et financières de réalisation desdits travaux ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- imputer les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 2152, opération IV1P462, gestionnaire PT5, destinataire POI (EN : 23 PT518042).

Annexe(s) : 1

- Convention Orange

M. TOUCHARD – *Le montant est « epsilon ».*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-017 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Espace public et proximité - Entretien de l'itinéraire cyclable « Loire à vélo » entre les communes d'Orléans et de Chécy - Convention de superposition d'affectations à passer avec le département du Loiret - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ou tout document s'y afférant.

Annexe(s) : 4

- Convention
- Mobilier urbain
- Plans de situation 13 à 24
- Plans de situation 1 à 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-10-19-COMDEL-018 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 19 octobre 2023

Centre funéraire des lfs - Régie d'exploitation - Examen du rapport d'activité 2022.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 13 octobre 2023

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Christian DUMAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,

SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
COMBLEUX : Francis TRIQUET donne pouvoir à Philippe BEAUMONT,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Vincent MICHAUT, Magalie PIAT donne pouvoir à Christian DUMAS,
OLIVET : Fabien GASNIER donne pouvoir à Romain SOULAS, Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Cécile ADELLE,
ORLEANS : Régine BREANT donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER, Romain LONLAS donne pouvoir à Anne-Frédéric AMOA, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Florence CARRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Commission cohésion sociale et territoriale du 11 octobre 2023
Conseil métropolitain du 19 octobre 2023

RAPPORTEUR : M. PRONO

N° 18 Centre funéraire des lfs - Régie d'exploitation - Examen du rapport d'activité 2022.

La régie métropolitaine chargée de la gestion du centre funéraire des lfs fait l'objet d'un rapport annuel d'activité présenté en commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Ce rapport a pour but de présenter les différentes activités du crématorium, de l'espace cinéraire et du funérarium ainsi que les données financières et les faits marquants de l'année.

On peut citer quelques données présentées dans le rapport d'activité 2022 ci-annexé.

En 2022, 1 789 crémations ont été réalisées au crématorium des lfs, soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2021. Chaque mois, ce sont plus de 130 crémations qui sont réalisées en moyenne. Il convient de souligner que le nombre de crémations diminue depuis 2020 mais reste largement au-dessus de la moyenne sur les 5 dernières années.

Les personnes crématisées sont très majoritairement originaires du département du Loiret (82,45 %) et la moitié des crémations a concerné des personnes domiciliées dans la métropole orléanaise.

Les séniors de plus de 70 ans représentent 71,04 % des personnes crématisées au crématorium des lfs.

L'espace cinéraire est composé dans sa globalité de 1 923 emplacements dont 1 531 dans le champ d'urnes, de 392 cases de columbariums et de 4 puits de dispersion.

En 2022, 264 dispersions de cendres ont été réalisées dans le Jardin du Souvenir (soit une augmentation de 0,74 % par rapport à 2021). 183 concessions funéraires ont quant à elles été achetées ou renouvelées. Au 26 juin 2023, 211 concessions de type caverne et 75 cases de columbarium étaient encore disponibles.

Enfin, le nombre de corps déposés au funérarium s'élève à 415 pour l'année 2022 (soit 14,61 % de baisse par rapport à 2021). Cette baisse est en grande partie due à la période post-covid.

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe correspond aux recettes des prestations de crémation. En 2022, leur montant s'élève à 0,974 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,651 M€ (en légère hausse par rapport à 2021 avec notamment la hausse des coûts de l'énergie). Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux dépenses de fluides, de fournitures diverses, aux frais de maintenance et d'entretien (0,247 M€) et aux charges de personnel (0,373 M€).

En 2022, les dépenses réelles d'investissement correspondent essentiellement aux travaux du garage du crématorium (0,076 M€).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 13 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission cohésion sociale et territoriale ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité produit par la régie métropolitaine d'exploitation du centre funéraire des lfs pour l'exercice 2022.

Annexe(s) : 1

- Rapport d'activité centre funéraire 2022

M. PRONO – *Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 651 000 €, en légère hausse par rapport à 2021, notamment du fait de la hausse des coûts de l'énergie. Nous ne savons pas trop jusqu'où nous pourrions aller par rapport à la hausse de l'énergie d'année en année.*

Mme HAUTIN – *Pour une fois, je me félicite que l'on anticipe l'agrandissement de l'espace funéraire afin que les familles puissent enterrer leurs proches dans des conditions dignes avec des columbariums ou des cavurnes en nombre suffisant. La dignité est aussi de pouvoir leur rendre hommage dans une salle suffisamment dimensionnée sans avoir trop de personnes qui assistent du mieux qu'elles peuvent, souvent dehors ou dans le couloir, aux obsèques de leur proche.*

Je profite de cette délibération pour réaffirmer la nécessité de travailler à l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle salle de cérémonie plus grande, même si l'on sait que cela ne règlera pas tous les problèmes. Il y a des difficultés du fait du positionnement du bâtiment et de son architecture, mais il faut absolument que l'on étudie la possibilité de créer une seconde salle de cérémonie plus grande si l'agrandissement de celle-ci n'est pas possible. Le budget annexe du crématorium est excédentaire tous les ans et il n'y a aucun emprunt contracté. On peut donc tout à fait envisager des investissements en ce sens.

M. PRONO – *Je vais répondre sur les travaux. C'est toujours en cours concernant la parcelle entre la commune de Saran et la métropole pour ce qui est de l'attribution. Nous avons bien entendu la demande concernant l'agrandissement d'une salle si besoin est. C'est dans les tuyaux, certains services y ont déjà travaillé. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure.*

Des travaux de restauration ont été faits au sein du crématorium suite à des dégâts assez importants avec les chariots au niveau des huisseries et des murs. C'est quand même un montant d'environ 50 000 € pour la restauration à l'intérieur. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure des évolutions.

LE CONSEIL METROPOLITAIN PREND ACTE

La séance est levée à 19h30.